Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103267-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 29
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 16 mars 2026
Date de publication : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Le vingt-et-un mars, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS : Pascale AUDOIN - Nathalie BELLOCHE – Mélanie BIDAULT – Franck BLANDEAU – Hervé BOURMAUD – Laure CORDEROCH – Erina CORDROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jean-Luc HEMMAR – Christelle HENOFF – Stéphanie JAMBOU – Michelle JONQUEMAT – Sonia LE BARON – Guillaume LE BOZEC – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – André LOMENECH – Christine LUCAS – Stéphane RIO – Charlotte RODRIGUEZ – Jérôme ROUILLON – Olivier ROUSSEAU – Laure SIMON – Damien TALVAS – Fabrice VELY

Madame Erina CORDROCH a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103267-DE

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales définit la commission de délégation de service public et encadre ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la commission se compose de l'autorité habilitée à signer la convention représentée par le maire et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, selon les mêmes modalités. Les membres titulaires et suppléants siègent à la CDSP avec voix délibérative.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Dans le cadre du projet de réseau de chaleur urbain de Kergoff, la Commission de délégation de service public aura pour mission d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser les offres, d'émettre un avis et de dresser un procès-verbal d'analyse des offres.

La composition de la commission de délégation de service public, dans les communes de plus de 3 500 habitants, est la suivante : le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il doit être procédé à l'élection de suppléants des membres titulaires en nombre égal.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

- liste comprenant les noms de Laure Corderoch, d'André Lomenech, Jérôme Rouillon, Philippe Le Hen et Déborah Defossez, membres titulaires, et les noms de Claude Le Quellenec, Vincent Le Huitoux, Guillaume Le Bozec, Stéphane Rio, Jean-Luc Hemmar, membres suppléants : 29 voix

Le conseil municipal, après proclamation des résultats du scrutin et répartition des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, constate que :

- Laure Corderoch, André Lomenech, Jérôme Rouillon, Philippe Le Hen, Déborah Defossez sont élus membres titulaires de la commission de délégation de service public,

- Claude Le Quellenec (suppléant de Laure Corderoch), Vincent Le Huitoux (suppléant d'André Lomenech), Guillaume Le Bozec (suppléant de

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260321-CM2103267-DE

Jérôme Rouillon), Stéphane Rio (suppléant de Philippe Le Hen), Jean-Luc Hemmar (suppléant de Déborah Defossez), sont élus membres suppléants de la commission de délégation de service public.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN

Fabrice VELY